

ASSURANCE ENFANT

ASSUR-BP Enfant*

ASSUR-BP Enfant* est une assurance scolaire qui protège votre enfant 24h/24 et 7j/7, dès son plus jeune âge, et jusqu'à la classe de Terminale. Où qu'il soit, et quelle que soit son activité (*sorties scolaires, classes vertes, loisirs, vacances, etc.*), votre enfant bénéficie d'une couverture complète : assistance dans le monde entier, frais médicaux et d'hospitalisation, bris de prothèses dentaires, de lunettes, etc.

LES POINTS FORTS

- **Vous protégez votre enfant 24h/24 et 7j/7**
En cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée, de ses activités scolaires et extrascolaires.
- **Vous choisissez la formule adaptée à votre enfant**
Trois formules pour que votre enfant bénéficie toujours de l'assurance adaptée à son âge.
- **Vous bénéficiez d'un complément aux remboursements de votre mutuelle en cas d'accident**
ASSUR-BP Enfant* complète votre complémentaire santé en vous apportant, en cas d'accident, des garanties essentielles qui ne sont pas toujours proposées par les complémentaires classiques.
- **Vous restez serein avec nos « plus » assistance 24h/24 et 7j/7**
À la suite d'un accident ou d'une maladie de votre enfant, ou si vous êtes vous-même immobilisé(e) ou hospitalisé(e), votre enfant bénéficie :
 - de la garde à domicile ;
 - de l'école à domicile ;
 - d'une prise en charge si vous êtes hospitalisé(e).

QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

Sont garantis, toute maladie ou accident survenant dans le cadre :

- **de la vie privée ;**
- **des activités scolaires et extrascolaires** (*activités socioculturelles, classe de découverte, etc.*) ;
- **de la garde de l'enfant à la crèche ou chez une assistante maternelle ;**
- **des activités sportives** à l'exception des sports dangereux suivants : sports aériens, escalade et spéléologie sans le concours d'un moniteur ou d'un guide, saut à l'élastique, sports comportant l'utilisation d'un véhicule à moteur ;
- **des trajets allers et retours** du domicile à l'établissement scolaire ;
- **des stages et séquences éducatives** non rémunérés ordonnés et contrôlés par l'établissement scolaire.

LES 3 FORMULES :

- **Baby** (*enfant non scolarisé*) ;
- **Maternelle** (*pour les années de maternelle*) : elle couvre votre enfant pendant les récréations, les sorties scolaires, les trajets de la maison à l'école, à la maison, en voyage, en vacances, etc ;
- **Junior** (*du CP à la Terminale*) : elle offre une couverture très large lors des activités sportives, des stages à l'étranger, des sorties scolaires, des bousculades entre jeunes et même pour les accidents survenant à la maison.

COMPLÉMENT AUX REMBOURSEMENTS DE VOTRE MUTUELLE, EN CAS D'ACCIDENT :

- Location de téléviseur à l'hôpital ;
- Frais d'accompagnant du parent qui veut rester auprès de son enfant ;
- Remboursement des bris d'appareils dentaires (*avec un plafond de 382 €*) ;
- Prise en charge de la prothèse auditive (*avec un plafond de 763 €*) ;
- Remboursement de bris, perte ou vol des lunettes ou lentilles ;
- Frais de rattrapage scolaire ;
- Frais de garde à domicile, etc.

GARANTIES LORS DE DÉPLACEMENTS OU DE VOYAGES DE L'ENFANT :

- La prise en charge sans franchise kilométrique des frais de secours sur piste ;
- L'organisation et la prise en charge, sur décision du service médical, du rapatriement de votre enfant jusqu'à l'hôpital le plus proche de votre domicile ;
- La mise à disposition d'un titre de transport aller et retour pour permettre à l'un de ses proches de se rendre à son chevet (*dans la limite de 50 € par jour pendant 7 jours maximum*).

Nos "PLUS" ASSISTANCE 24H/24 ET 7J/7

Le service d'assistance inclus dans votre contrat ASSUR-BP Enfant* prévoit, suite à un accident :

- Le remboursement des frais de garde à domicile (*au-delà de deux jours*) ou le remboursement des frais de garde supplémentaires si votre enfant n'est pas scolarisé
- Le remboursement des frais de rattrapage scolaire si votre enfant ne peut reprendre l'école après deux semaines
- La prise en charge de votre enfant si vous êtes hospitalisé.

Garanties sous réserve des limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

ASSUR-BP Enfant* assure votre enfant à l'école mais également dans le cadre extrascolaire pour les garanties suivantes :

| | BABY (enfant non scolarisé) | MATERNELLE (années de maternelle) | JUNIOR (du CP à la Terminale) |
|--|--------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| FRAIS DE SANTÉ | | | |
| Frais de soins | ● | ● | ● |
| Prothèse dentaire ⁽²⁾ | ● | ● | ● |
| Bris d'appareil orthodontique | | | ● |
| Bris de prothèse : auditive... | | | ● |
| Bris, perte ou vol de lunettes ou de lentilles de contact ⁽²⁾ | ● | ● | ● |
| GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT | | | |
| Invalité suite à un accident | ● | ● | ● |
| Assistance d'une tierce personne | ● | ● | ● |
| Frais d'aménagement du cadre de vie | ● | ● | ● |
| Frais d'obsèques | ● | ● | ● |
| GARANTIES COMPLÉMENTAIRES | | | |
| Assistance à domicile | | | |
| • Frais de garde | ● | ● | ● |
| • Rattrapage scolaire | | | ● |
| Frais de transport ⁽³⁾ | ● | ● | ● |
| Dommages matériels | | | |
| • Vêtements | ● | ● | ● |
| • Instruments de musique | | | ● |
| • Vélo | | | ● |
| • Fournitures scolaires | | | ● |
| Rachat de franchise Responsabilité Civile | ● | ● | ● |
| ASSISTANCE EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER (SUITE À UN ACCIDENT OU À UNE MALADIE) | | | |
| Voyage, vacances | ● | ● | ● |
| Garde à domicile | ● | ● | ● |
| École à domicile | | | ● |
| Garde de l'enfant, pendant l'hospitalisation d'un parent | ● | ● | ● |

(1) Si atteinte au germe de la dent définitive.

(2) Dans la limite de deux événements par an.

(3) À l'occasion de séances de rééducation ou de visites de contrôle, de la visite des parents à l'hôpital situé à plus de 25 km du domicile, des frais de transport pour se rendre à l'école.

Garanties sous réserve des limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Bon à savoir !

ASSUR-BP Enfant est un contrat qui complète la garantie responsabilité Civile comprise dans l'assurance de votre résidence principale.

Document à caractère publicitaire.

* Le contrat ASSUR-BP Enfant est assuré par :

BPCE IARD, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances - 401 380 472 RCS NIORT. Siège social : Chaban - 79180 Chauray - France.

SBE - SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'EXPANSION

Société de Banque et d'Expansion - SA régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédits, au capital de 31 000 000 € - RCS Paris 482 656 147 - APE 6419Z. Courtier en assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le N°07 022 984. www.oriass.fr. Siège social : 22 rue de Courcelles, 75008 PARIS. Tél. 01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur). www.netsbe.fr.